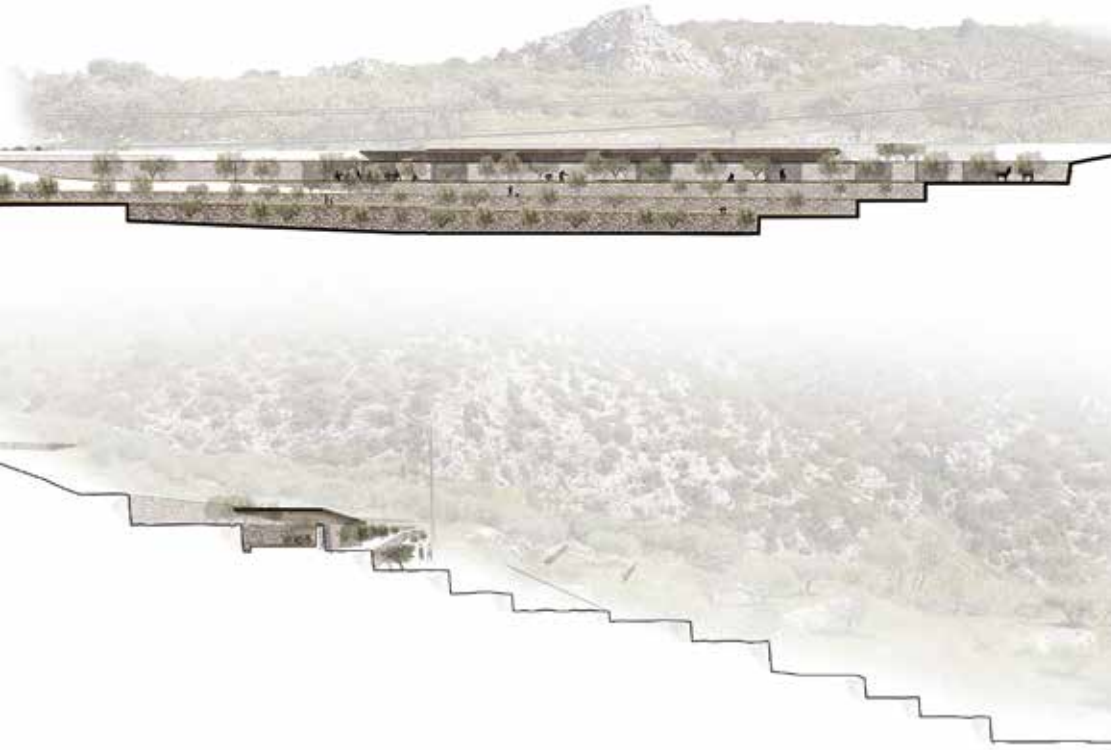


Les espaces communs et l'avenir des territoires

Florence Sarano



Résumé

Comment les projets d'espaces communs, avec leurs qualités architecturales participent-ils, à redéfinir la notion de biens communs spécifiques aux territoires ruraux ? Comment, les aménagements urbains et paysagers mais aussi les projets architecturaux peuvent-ils contribuer activement au « pouvoir d'agir en commun », et de gouvernance de ces biens communs selon Ostrum dans ces territoires ?

En conséquence quelles compétences particulières les architectes doivent-ils développer pour concevoir ces espaces singuliers ?

Abstract

How do common space projects, with their architectural qualities, help redefine the notion of common goods specific to rural areas? How can urban and landscape developments, as well as architectural projects, actively contribute to the « power to act in common » and to the governance of these common goods according to Ostrum in these territories?

Consequently, what specific skills must architects develop in order to design these unique spaces?

Images ci-contre :

Haut : Projet du moulin des trois savoirs (Vladimir Gligorovski, diplômé d'architecte DE, atelier Florence Sarano). Le dispositif spatial est celui d'un long mur de pierres sèches qui se glisse en parallèle devant le mur existant. Cet espace habité est couvert d'un toit planté.
Centre et bas : La technique de construction en pierres sèches est une méthode qui ne sera jamais industrialisée, elle ne dépend que de la dextérité du maître murailleur. Les restanques ménagent les milieux et sont favorables à la biodiversité. Ainsi l'architecture participe pleinement à mettre en place de nouvelles perspectives d'avenir basées sur l'alliance entre les édifices et les milieux dans un monde commun.

« Dans la diversité de ces propositions architecturales, nées de cette formidable expérience d'immersion, je distingue peut-être un trait commun, l'invention ou la réinvention de lieux communs, d'espaces partagés ce que les romains appelaient l'Ager publicus¹. »

Le statut des *espaces communs* dans le processus de conception architecturale est le vecteur de recherches développées à l'école d'architecture de Marseille en interactions avec des « ateliers hors-les-murs » situés dans les territoires ruraux². Ces travaux s'appuient depuis cinq ans sur des temps collectifs d'immersion dans les campagnes. Associant l'épreuve physique du parcours des lieux à la rencontre des acteurs et des habitants, nous invitons aussi à nous rejoindre des chercheurs multidisciplinaires pour croiser ensemble nos regards sur les différents enjeux rencontrés lors de nos cheminements. Cette démarche articule problématiques théoriques et propositions architecturales considérées comme des hypothèses pour imaginer l'avenir de ces petites communes. Les travaux sont ensuite à chaque fois rassemblés dans une publication³ pour être laissés en partage aux acteurs locaux. Ils sont également analysés pour alimenter la construction pédagogique de l'immersion suivante et irriguer les recherches thématiques et les processus de conception⁴.

Dès le début de ce travail, la place des *espaces communs* a donc été un *levier actif* pour imaginer les horizons possibles des territoires étudiés. Tout a commencé avec l'investigation des trois petites îles d'or du Parc national de Port-Cros. C'est le Président du CESC (Conseil économique, social et culturel), habitant de Porquerolles qui, reliant tous les projets, pointe dans l'ouvrage rassemblant les travaux, l'importance de la « réinvention » de ces espaces.

- 1 L'*ager publicus* doit être différencié de l'*ager romanus*. Littéralement, c'est le territoire qui appartient au peuple romain contrairement à l'*ager romanus* qui appartient à Rome. L'*ager regius* est le domaine royal ; l'*ager privatus*, est composé de lots distribués aux familles patriennes et l'*ager publicus*, sont les pâturages à disposition collective des familles romaines.
- 2 L'atelier des possibles est un atelier de projet en master, sous la direction de Florence Sarano enseignante-chercheuse et architecte.
- 3 Sarano Florence, *Les horizons possibles de l'archipel, penser ensemble l'insularité en partenariat avec le Parc national de Port-Cros*, (2015) ; *Prendre soin des communes de Gourdon, Gréolières, Bar sur Loup et Tourette sur Loup, dans le parc naturel régional des Préalpes d'Azur* (2018).
- 4 Les travaux sur les îles d'Hyères ont été exposés à la Biennale d'architecture de Venise en 2016 et sont présentés dans le catalogue. Bonnet Frédéric et le collectif Ajap « *Nouvelles richesses/New Riches* », Bilingue Anglais-Français, Editions Fourre-tout.

Les liens entre le développement de ces petites entités territoriales et la nécessité d'*espaces communs* pour rassembler les acteurs et penser collectivement leur futur, ont donc été très tôt revendiqués.

Aujourd'hui, nous développons toujours l'hypothèse que les *espaces communs*⁵ sont aussi des lieux pour imaginer l'avenir des territoires ruraux à partir d'une vision holistique des *biens communs territoriaux*⁶ (Magnaghi, 2014), (Ostrum, 1990). En conséquence, en tant qu'architectes il est essentiel d'interroger le statut particulier de ces *espaces communs* et les conséquences sur leur conception spatiale (formes, matérialité, composition) ainsi que les effets sur les savoirs constructifs locaux.

Comment ces projets d'*espaces communs*, avec leurs qualités architecturales, participent-ils à redéfinir la notion de *biens communs* spécifiques aux territoires ruraux ?

Comment les aménagements urbains et paysagers mais aussi les projets architecturaux peuvent-ils contribuer activement au « pouvoir d'agir en commun », et de gouvernance de ces *biens communs* selon Oström (1990) dans ces territoires ?

En conséquence, quelles compétences particulières les architectes doivent-ils développer pour concevoir ces espaces singuliers ?

L'exemple du village de Bauduen, (lieu d'étude d'un atelier en 2018), peut apporter des éléments de réponse sur l'évolution des statuts de l'*espace public* vers l'*espace commun* dans les territoires ruraux au regard du paradigme des communs tel que réinterprété par Elinor Ostrom⁷ (une ressource gérée par un agir collectif, selon des règles et des valeurs partagées). De plus, en comparant un *espace public* et un *espace commun* de Bauduen nous posons l'hypothèse qu'ils correspondent à deux perceptions contradictoires de la notion de biens communs (service versus ressource). Finalement, les impacts des différences de choix d'aménagement, de programmation et de traitement architectural sur la détermination de l'avenir de cette commune sont évalués.

- 5 Guiheux Alain, « *L'architecture transforme le grand espace commun* », MétisPresses, 2017.
- 6 Magnaghi, Alberto, *La biorégion urbaine. Petit traité sur le territoire bien commun*, Hétérotopia France, Paris, 2014.
- 7 Ostrom Elinor, 1990, *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge University Press.

Espaces communs/espaces publics : deux visions du territoire de Bauduen

Dans le village, l'étude a donc mis en lumière deux types d'espaces qui génèrent des pratiques différentes et finalement des manières opposées de considérer ce territoire rural. L'analyse de la conception et de l'usage de ces deux types d'espaces permet de comprendre et de mesurer leurs effets sur les habitants et les acteurs, dans leur manière d'envisager la trajectoire de la commune. À la suite, la comparaison avec l'étude des projets des étudiants permet d'évaluer ce qu'une *architecture active* pourrait apporter aux nouvelles pratiques d'*agir en commun*. C'est en référence à la définition de l'*architecture active*⁸ d'Alain Guiheux (2002) que s'inscrivent leurs propositions. « Construire une architecture en tant qu'elle produit des transformations qui vont au-delà de l'existence de l'objet construit, une architecture active, agissant comme un déclencheur, un transformateur. » Ce déclencheur est mis au service d'une gestion des *biens communs*.

En préambule il est important de considérer que ces deux espaces sont les héritiers de l'histoire de la commune bouleversée en 1973 par la création – au nom du *bien commun régional* – d'un immense réservoir d'eau : le lac artificiel de Sainte-Croix⁹. Grâce au barrage de Sainte-Croix (qui est l'une des pièces majeures d'un réseau d'infrastructures hydrauliques de cinq autres ouvrages désormais pilotés depuis Marseille) la rivière du Verdon a été capturée pour alimenter et irriguer cent seize communes. Celles-ci n'ont pas vraiment conscience de l'origine de la ressource, ni de son cheminement, pas plus que des impacts sur la vie de ces villages en amont. À cette époque, l'eau a donc été considérée comme un « service » et non comme une « ressource ». Le lac et ses infrastructures de barrages ont recouvert les meilleures terres agricoles et effacé des lieux de vie non considérés comme des ressources. Passant d'une vie rurale à une station estivale au bord d'un plan d'eau, les conséquences pour les villages ont été des transformations spatiales et paysagères radicales. À Bauduen, les impacts sur les modes de vie et les pratiques sociales, en raison de la saisonnalité de la nouvelle économie estivale, se retrouvent dans la dichotomie des *espaces communs* des habitants versus les *espaces publics* pour les touristes.

8 Guiheux Alain, 2002, « *Architecture action* », Sens et Tonka, Paris, 2002.

9 Nicod Jean. « La mise en eau du réservoir de Sainte-Croix, clef de l'aménagement du Verdon et de l'équipement hydraulique régional. » In: *Méditerranée*, S2, t.16, 1-1974. pp. 85-92.

Désormais, ces deux espaces s'inscrivent dans les problématiques actuelles des territoires ruraux : d'une part les effets des bouleversements climatiques qui interrogent les choix de gestion des ressources locales et d'autre part les migrations vers les campagnes qui remettent en cause les modes de vie¹⁰ (Jousseaume, 2017). De plus, la commune de Bauduen appartient au Parc naturel régional du Verdon dont le slogan est « Ici la vie s'invente ». Sa charte a la volonté de « remettre l'homme au cœur du projet (...), reconnaissant l'importance des questions de participation des acteurs aux processus d'élaboration des actions¹¹ ». Dans le cadre de cette résolution sur la place de l'homme dans les projets territoriaux, les *espaces communs* sont aussi des leviers essentiels pour agir ensemble. À partir de l'analyse des contradictions entre l'*espace public* et l'*espace commun* de Bauduen, quelles leçons retirer pour concevoir des espaces ruraux propices à la participation des habitants à la gestion des ressources ? La comparaison de ces *deux espaces opposés* peut apporter des éléments de réponses.

Espace public : une vision réductrice du territoire

Commençons par considérer le statut de l'*espace public* des touristes situé en bordure du village, précisément sur la rive de ce plan d'eau artificiel. Celui-ci attirant de nombreux touristes est considéré comme un espace récréatif et une ressource économique inépuisable. Cet *espace public* a donc été entièrement conçu à partir de cette vision réductrice d'un territoire tirant uniquement ses ressources d'un tourisme de masse. Finalement, les vacanciers admirent le lac en pensant être face à un paysage naturel.

Ces estivants, arrivant au village de Bauduen par une route longeant le lac, déposent dès l'entrée leur voiture sur le parking pour continuer de longer la rive en déambulant dans un espace qui leur est dédié (Fig. 1). Ils peuvent contempler le paysage lacustre depuis cette bande d'espace public située au pied du village médiéval accroché à la pente qui disparaît désormais dans le plan d'eau. L'aménagement de cette bande juxtapose en trois lignes parallèles la voirie, les parkings et une promenade piétonne dénommée par les habitants *la Croisette*, en raison du passage incessant des estivants qui admirent le lac de Sainte-Croix l'été.

10 Jousseaume, Valérie, *Plaidoyer pour un urbanisme rural*, 2017, Actes du colloque « La renaissance rurale d'un siècle à l'autre ». Jousseaume, V., 2018, « Les espaces ruraux et l'avenir de la civilisation », *Population & Avenir*, n° 740, 2018/5, pp. 4-8.

11 Charte du Parc Naturel Régional du Verdon.



Fig. 1 : Repérage photo de la Croisette-espace public (rectangle) et de l'oliveraie espace commun (cercle), deux manières de concevoir, pratiquer, gérer et partager l'espace rural.

« Il y a des endroits où la nature a fait de belles choses et cela en fait partie » témoignent sur les sites internet tous ces promeneurs. Ainsi s'opposent deux perceptions¹² : celle des touristes qui contemplant ce « paysage naturel et sauvage », et celle des villageois qui repèrent encore leurs anciennes terres agricoles, soit noyées sous l'eau, soit ensevelies sous les terrassements rocheux réalisés par la main de l'homme pour « retenir » le village tout en constituant les berges du lac.

Cet espace a donc été aménagé sur des rives artificielles pour accueillir des vacanciers admirant le « lac naturel ». *La Croisette* est un espace public créé pour « consommer » seul ou en groupes une « nature sauvage » tout en tournant le dos au village. Pourtant, ses rues qui descendent vers le lac aboutissent sur la voirie où la circulation est particulièrement dense en été. Aucun passage vers cette promenade n'a été projeté pour inviter les visiteurs à rentrer dans ce tissu médiéval, ni réciproquement, pour relier la vie villageoise au lac. Le dispositif spatial ne permet pas de pratiques partagées, de rencontres entre touristes et habitants. Il réduit au contraire les échanges au lieu de recomposer de nouveaux usages autour de ce *bien commun* : l'eau.

12 Beau Rémi, « Le sublime et l'ordinaire », in *Avoir soin de Bauduen*, sous la direction de Florence Sarano, 2019.

Notre travail s'attache à renouveler la recherche du sens des lieux. Pour Bauduen c'est ici une clef de résilience suite aux bouleversements de son histoire, et les *espaces communs* peuvent incarner les nouvelles qualités des lieux et permettre à chacun d'imaginer de nouvelles expériences, usages et relations avec l'eau.

Le décryptage des formes et de la matérialité des aménagements de cet espace public traduit l'absence de considération, à cette époque, pour les caractéristiques propres du lieu telles que sa morphologie, ses matériaux et ses savoir-constructifs locaux (Fig. 2).

C'est un vocabulaire architectural urbain et générique qui a été choisi, aboutissant à une esthétique décontextualisée et à des dispositifs architecturaux séparant habitants et visiteurs. Issus des catalogues et donc identiques dans toute la France, les pavés autobloquants sont associés aux bordures en béton gris qui imposent de tracer de longues lignes droites sans tenir compte de la topographie naturellement irrégulière. Ces barres normalisées sont semblables à des « frontières standardisées » et brutalement tracées dans un bureau, en ignorant les qualités des lieux et dont la pauvreté spatiale révèle l'opportunité manquée de créer un dialogue entre les promeneurs, les ambiances des milieux, les textures, les matières et les couleurs qui constituent le caractère singulier du paysage. Ce trait droit qui n'a pas de sens dans le contexte formel et matériel des rochers nous renvoie à l'analyse de Tim Ingold¹³, ou comment avec la modernité la ligne est devenue droite. Elle est la traduction d'une carence d'attention, de civilité, voire de soins pour les êtres humains et les lieux.

Les lampadaires sont des simulations d'anciennes lanternes qui n'ont jamais existé. Leurs sombres silhouettes verticales délimitent systématiquement un espacement de deux places de parking. Sous chacun d'eux un banc (également tiré d'un catalogue de mobilier urbain contrefaisant l'ancien), se veut être un geste d'accueil des touristes. Adossés aux voitures garées là, le rythme de leur position est en fait uniquement lié à celui des emplacements de stationnement. Il n'y a pas de recherche dans la composition pour créer des liens entre les divers promeneurs mais au contraire une volonté de les séparer avec chacun son banc : ici « vivre ensemble » c'est avoir chacun son siège mais aussi sa poubelle et sa jardinière choisies dans le même catalogue. Ainsi mettre chacun à égale

13 Ingold, Tim, Alberto, *Une brève histoire des lignes*, Paris, Zones sensibles, Paris, 2013.



Fig. 2 : Photo de la Croisette-espace public. Le projet d'aménagement se résume alors à choisir des objets de consommation urbains dans un catalogue de matériaux et de mobilier sans volonté de tenir compte des ressources ni des savoir-faire locaux et sans capacité à imaginer des lieux singuliers et accueillants : des espaces communs.

distance dans un espace banalisé est le moteur de conception pour cet espace public. Il aurait pu être un *lieu commun* de rencontres et de moments à partager entre les habitants et les touristes, mais il révèle la vision d'une époque où le lac est uniquement considéré comme une carte postale à regarder, à consommer de manière individualiste et qui, ainsi, génère une manne économique renouvelée chaque été. Le projet d'aménagement se résume alors à choisir des objets de consommation urbains dans un catalogue de matériaux et de mobilier sans volonté de tenir compte des ressources ni des savoir-faire locaux et sans capacité à imaginer des lieux singuliers et accueillants : des *espaces communs*.

Pour une transition vers des espaces communs

Les projets des étudiants ont relevé cette première contradiction entre les perceptions « des gens du dedans » et « des gens du dehors » telle que définie par le philosophe Rémi Beau¹⁴. Ils proposent donc à l'opposé des *espaces publics* des *espaces communs* qui soient des lieux de connaissance et de réflexion sur la bonne gestion des ressources, mais aussi des lieux partagés d'expériences sensibles de ces biens communs et propices à la création d'innovations liées aux savoirs techniques issus des richesses de ce territoire. Réconciliant, d'une part, les habitants avec le lac pour le considérer autrement que dans sa dimension économique et, d'autre part, ouvrant la conscience des touristes sur ce qui se cache derrière la surface de cette eau désormais encore plus précieuse, ils imaginent des aménagements afin d'agir ensemble de manière éthique. Les projets cherchent à susciter de nouveaux regards et des opportunités de synergies avec les différents biens communs : le lac mais aussi les terrasses où sont cultivés les vieux oliviers présents bien avant le plan d'eau.

En conclusion c'est dans les espaces communs situés au cœur d'intérêts contradictoires (ici entre développement et protection), que se situent notamment les projets architecturaux pour les territoires ruraux. « La culture architecturale du projet portant en elle cette capacité à voir autrement et à jeter en avant au-delà des limites de ce qui est possible, avec l'œil avisé et l'écoute des lieux, pourra les mettre en perspective, les revaloriser, réparer et réinventer¹⁵ ».

14 Beau, Rémi, Op. Cit.

15 Pluskwa Yvann, « Conflits et opportunités de projet », in *Avoir soin de Bauduen*, sous la direction de Florence Sarano, 2019.

Espaces communs et biens communs

A l'entrée du village avant le parking des touristes se situe l'espace commun repéré par les étudiants en tant que tel (Fig. 1 et 3). C'est une ancienne oliveraie implantée sur une succession de restanques s'appuyant sur la topographie inclinée de cette pente qui descend jusqu'au lac. Si ce lieu est le résultat de la « coévolution » entre les hommes et leur milieu ambiant tel que défini par Alberto Magnaghi¹⁶ (2014) il est aussi le lieu de pratiques partagées des villageois, réunis autour d'un *projet commun* répondant à plusieurs natures d'enjeux.

Ceux-ci sont clairement définis dans les statuts de l'association qui les porte à « réhabiliter et entretenir des oliviers existant à Bauduen dans le but de réduire les friches afin d'assurer une diminution des risques d'incendie ; permettre une meilleure valorisation paysagère de la commune ; relancer la culture de l'olivier qui peut constituer un facteur d'émulation et apporter un complément de revenus ; augmenter la valeur de production par la remise en état des oliviers existants, la plantation de jeunes oliviers, choisir les traitements phytosanitaires appropriés ».

La culture de l'olivier est ici considérée dans le sens d'un *bien commun*, constitué par un territoire mais aussi des savoir-faire à maintenir, partager et transmettre selon des valeurs et une gestion partagée en synergie avec l'équipe du Parc naturel régional du Verdon. Le site de l'oliveraie, par son exemplarité, est donc un espace-levier pour tout le territoire communal et au-delà. Ce projet forme un écosystème d'interactions reliant différents plans économiques, paysagers et environnementaux sous-tendus par une vision systémique de la vie à Bauduen au contraire de *la Croisette*.

Il est important de rajouter que c'est également un lieu de vie, de fêtes, de rassemblements participant pleinement à développer des modes de vie spécifiques à Bauduen.

Espaces communs : des leviers-déclencheurs

Le projet imaginé par l'un des étudiants s'appuie sur cette dynamique et propose d'amplifier la synergie existante avec la création d'un « moulin des savoirs ». En proposant d'être l'un des centres d'expérimentation de l'adaptation des arbres fruitiers et des oliviers aux changements climatiques, il associe la réactivation de la culture des vergers avec la transformation en jus de fruits locaux. C'est un levier pour favoriser les coopérations et les échanges entre les initiatives individuelles et les recherches menées par le PNR.

16 Magnaghi, Alberto, *La conscience du lieu*, Hétérotopia France, Paris, 2017.



Fig. 3 : L'oliveraie, espace commun, lieu de gestion partagée.

En effet de nombreux habitants peuvent apporter leur récolte et partager leurs connaissances pour innover et imaginer les adaptations nécessaires, mais aussi les diffuser dans d'autres communes, voire se mettre en réseaux. Ici le pouvoir d'agir trouve sa place et prend tout son sens.

Ces actions développent la capacité à s'adapter aux changements en soutenant une économie locale dans le respect des écosystèmes. Le territoire est considéré comme un bien commun et plus seulement une carte postale consommée par les touristes de passage.

Situé le long de chemins de randonnées, le moulin est donc ouvert aux promeneurs, aux touristes, permettant des rencontres inattendues et de partager ces ambitions pour l'avenir de ce territoire rural. Cet édifice à trois fonctions : la première est d'abriter une gouvernance partagée (basée sur des valeurs communes et ouverte à la transmission) ; le moulin est aussi le levier pour réactiver collectivement les anciennes exploitations, restaurer leurs terrasses appelées restanques, révéler et réactualiser un patrimoine bâti et des savoir-faire séculaires, et finalement expérimenter de nouvelles formes d'exploitations fruitières. Les espaces communs sont ainsi l'occasion de tisser des liens entre le passé, le présent et le futur.

Ils permettent d'être en commun, de mettre en œuvre des démarches participatives mais aussi de créer des moments conviviaux et festifs, de partager des connaissances en imaginant l'avenir et finalement de contribuer à une transition soutenable de ce territoire rural au passé bouleversé.

En conclusion la proposition est de définir un espace commun autour de trois savoirs : le « savoir-faire » avec les biens communs, par le développement et la transmission de ces connaissances ; le « savoir-expérimenter », pour s'adapter aux changements dans une recherche d'harmonie avec les milieux ; le « savoir-vivre », qui est la capacité d'échanges et de partage entre villageois, producteurs, touristes, chercheurs et tous les vivants.

Architectures actives pour espaces communs

Le projet qui engage ces volontés et ces ambitions pour l'avenir prend tout son sens dans une « architecture active » telle que définie en préambule.

L'édifice du moulin est à l'échelle du paysage et s'enracine fermement dans la terre en référence aux restanques. Le dispositif spatial est celui d'un long mur de pierres sèches qui se glisse en parallèle devant le mur existant. Cet espacement habité est couvert d'un toit planté supporté par des structures de bois recyclé et empilé géométriquement. À l'intérieur, le mur de pierres sèches créé est isolé par une paroi en terre crue. Cette surface sensuelle de terre compressée donne le sentiment au visiteur de rentrer dans le sol productif où les racines des oliviers puisent leur énergie. Simultanément le regard peut se glisser dans l'espacement entre le mur et le toit pour voir les oliviers sur la restanque supérieure. Il peut aussi contempler : le lac, les collines boisées et l'oliveraie en premier plan à travers chaque partie ouverte en éventail du mur.

Avec sa matérialité brute et dépouillée issue des richesses des lieux, l'espace intérieur favorise la concentration des visiteurs sur les parfums et les goûts du territoire rural. En reliant le passé et l'avenir cette *architecture active* est un *espace en commun* qui permet d'agir sur le territoire.

Conclusions : des espaces communs au sens du lieu

Les oppositions entre l'*espace commun* et l'*espace public* de Bauduen démontrent la responsabilité des choix d'aménagement dans la capacité à *être ensemble* et à *agir collectivement*. Les conséquences des projets sur la perception des territoires ruraux engagent à toujours chercher le « sens du lieu » comme *bien commun*. À Bauduen une recomposition des lieux est en cours.



Fig. 4 : Photo aérienne de la création du lac artificiel de Sainte-Croix noyant les terres agricoles et repérages de ses impacts sur le village montagnard de Bauduen devenu littoral.

« Dans ce processus de recomposition, l'architecte a un rôle primordial à jouer, d'une part par sa capacité à mettre en valeur les espaces de vie déconsidérés, d'autre part, par la création d'espaces où peuvent se rencontrer les acteurs divers d'un territoire, humains et non humains : nature ordinaire, gens du lieu ou de passage, regards du dedans ou du dehors¹⁷ ».

Ainsi donc, si l'espace public est fondé sur la pluralité d'individus et la gestion publique d'un service, à Bauduen il est aussi devenu un bien de consommation presque exclusif pour les touristes, conduisant à une perception tronquée du territoire communal et de son avenir. De plus, la responsabilité des concepteurs se joue dans les conséquences de leurs choix d'aménagement sur le vivre ensemble. À l'opposé l'espace de l'oliveraie est géré en commun et basé sur des valeurs partagées tournées vers l'avenir et reliées au passé. Cet espace nécessite de rester accueillant et connecté aux autres comme un bien commun géré par une communauté à la recherche du sens du lieu. Dans les territoires ruraux le paradigme du commun nous conduit à reconsidérer, réinterpréter, voire réinventer les espaces pour vivre et agir ensemble.

Aujourd'hui, les étudiants en architecture ne peuvent plus simplement concevoir un édifice à partir d'une parcelle et d'un programme. Dans cet atelier de master le projet commence par s'interroger sur le sens des *communs* et de quelle manière les choix d'aménagement de l'espace peuvent permettre de composer un *monde commun*.

17 Beau, Rémi, *op. cit.*